

## Prêt Garanti par l'Etat

Montant jusqu'à 3 mois  
du CA 2019

Pas de remboursement  
pendant 1 an, taux 0%

Prendre contact avec  
sa banque ou appeler  
BPI : **09 69 37 02 40**

## Dettes fiscales

Report  
ou  
demande de  
remise gracieuse

**impots.gouv.fr**

## CPAM

72€/jour pour :  
garde d'enfants de  
moins de 16 ans (ou 18  
ans si handicap)  
atteint par le COVID 19  
période d'isolement pour  
contact ou personne  
fragile selon HCSP

**declare.ameli.fr**

## CARPIMKO

Report automatique des  
cotisations avril, mai

Pas de complément IJ

Activation du fonds  
de solidarité sur  
demande

**carpimko.fr**

## URSSAF

Report automatique des  
cotisations mars, avril,  
mai

Ajustement des  
cotisations  
2020 si baisse  
du CA 2020 envisagée  
Si erreur pas de pénalité

**urssaf.fr**

## Fonds de Solidarité

Jusqu'à 1500 €

Sur compte particulier  
**impots.gouv.fr**

Aide complémentaire  
possible de 2000 à 5000€

Avoir bénéficié  
du Fonds de Solidarité  
avoir au moins 1 salarié,  
être installé depuis  
au moins 1 an,  
impossibilité de régler  
ses dettes à 30 jours

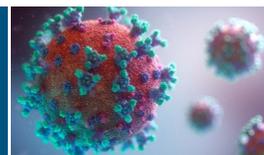
Demande à faire auprès  
des services des régions

Effectif des salariés < 10  
CA 2019 HT < 1 million €

BNC imposable < 60K €  
CA mars/avril 2020  
≤ 50%  
mars/avril 2019

Ne pas avoir touché plus  
de 800 € d'IJ CPAM  
Ne pas avoir de contrat  
de travail à temps plein  
Ne pas percevoir de  
pension vieillesse  
Si installation > mars  
2019, CA mensuel  
moyen depuis  
l'installation

## Masseur-kinésithérapeute libéral



## COVID-19

### Aide au maintien dans l'emploi

Avoir au moins 1 salarié

Remboursement par l'Etat de la  
rémunération  
(70% du brut soit 84% du net ou  
100% pour les  
salaires inférieurs  
ou égal au SMIC)

**activitepartielle.emploi.gouv.fr**

### Aides diverses

Fonds d'Action Sociale  
de certains organismes  
de prévoyance  
  
Suspension possible :  
du loyer,  
d'autres charges liées aux locaux  
professionnels,  
de crédits professionnels

## Aide CNAM

Pour les professionnels de  
santé libéraux conventionnés

Indemnisation calculée  
selon :  
taux de charges fixes,  
honoraires perçus  
entre le 16/03 et le 30/04,  
niveau habituel des honoraires.

Possibilité de bénéficier  
d'un premier acompte  
Seront déduites de  
cette aide les autres  
aides d'état obtenues

**espacepro.ameli.fr**